

# VENTE IMMOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**LE MERCREDI 17 OCTOBRE 2018 A 11 HEURES**

A la requête de : La C.R.C.A.M. DU FINISTERE, (CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE), Société Coopérative à personnel et capital variables, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER, sous le numéro 778 134 601, dont le siège social est 7, route du Loc'h à 29000 QUIMPER, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

Ayant pour avocat, Maître E. BALK-NICOLAS, membre de la SELARL BAILLEUX – BALK-NICOLAS, avocats au barreau de QUIMPER.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Quimper, au palais de justice de ladite ville, 48 quai de l'Odé, au plus offrant et dernier enchérisseur

Des biens dont la désignation suit :

## **COMMUNE DE LANGOLEN LIEU DIT CROAS AR STANG**

**Un ensemble de bâtiments à usage d'habitation et de commerce, et terrain,** cadastrés section C713 pour 2a 10ca, C998 pour 2a 87ca, C999 pour 88ca, C1000 pour 2a 33ca, C1560 pour 10a 46ca, C1562 pour 1a 94 ca.

La partie habitation comprend au :

Rez de chaussée : Une pièce avec comptoir, Une pièce centrale avec un escalier, Un salon d'hiver, Une cuisine,

Premier étage : Une cage d'escalier, Une salle de bains avec douche, 3 chambres,

Deuxième étage : Une quatrième chambre

La partie commerciale comprend : Une cuisine, Une grande salle, Sanitaires : petite pièce à usage de toilettes, toilettes femmes et toilettes hommes, Sous-sol

Un terrain sous herbe à l'arrière de l'habitation et sur le côté droit.

**Mise à prix :**

**60 000,00 € (Soixante Mille euros)**

« Frais de poursuites payables en sus ainsi que les droits fiscaux et la TVA éventuelle »

Les biens ci-dessus seront vendus aux jour, heure et lieu sus indiqués, aux clauses et conditions du cahier des charges dressé et déposé par Maître BALK-NICOLAS au greffe du Tribunal de Grande Instance de Quimper le 6 avril 2018 portant le n° 18/00028, et au Cabinet d'Avocats, où toute personne peut en prendre connaissance. Les enchères ne pourront être reçues que par ministère d'Avocat inscrit au barreau de Quimper. Les frais seront supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication

Rédigé par l'Avocat soussigné. Maître E. BALK-NICOLAS

Visité sur place par la SELARL CLERGEOT-TUAL, huissiers de justice à QUIMPERLE, le 1er octobre 2018 à 14 heures 00